

Notice concernant l'examen final EPS 2021 de maître chauffagiste (diplôme féd.)

1. Règlement d'examen

Le règlement d'examen du 3 mai 2007 et les directives du 1^{er} décembre 2014 règlementent l'examen final. Ces documents sont disponibles sur www.suissetec.ch (rubrique Formation).

2. Admission

Conditions d'admission (ch. 3.3 du règlement d'examen ; ch. 2.1 des directives) :

- brevet fédéral de contremaître en chauffage ;
- 4 ans d'expérience professionnelle après l'apprentissage ;
- avoir réussi tous les examens de module. A cet égard, la disposition suivante s'applique : la note d'un module au maximum peut être inférieure à 4,0, mais ne doit pas être en dessous de 3,0.

3. Dates de l'examen

Remise de l'énoncé du travail de diplôme	4 février 2021
Délai de remise du travail de diplôme	4 mars 2021
Etude de cas en gestion d'entreprise	15 mars 2021
Oral du travail de diplôme	22 - 26 mars 2021

4. Lieu de l'examen

- Etude de cas en gestion d'entreprise : **Raiffeisen Arena Hägendorf SO.**
- Oral du travail de diplôme : centre de formation suissetec de Lostorf SO.

5. Inscription

Le formulaire d'inscription doit être rempli **en ligne**.

Les **documents** suivants sont à joindre **impérativement** (*en ligne*) (ch. 3.1 / 3.2 / 3.3 du règlement d'examen) :

- Copie d'une pièce d'identité officielle munie d'une photo** (passeport, carte d'identité)
- Copie du brevet fédéral de contremaître en chauffage**
- Copies des certificats de travail ou attestations de travail**, comme justificatifs d'une expérience professionnelle d'au moins quatre ans après l'apprentissage. Les informations suivantes doivent y figurer : date d'entrée, activité / fonction, éventuelle date de départ, date de l'établissement du certificat ou de l'attestation.
- Copies de tous les certificats de modules** selon le ch. 2.1 des directives (à classer par ordre croissant) ; en cas de **module non réussi** (note entre 3 et 4), joindre la feuille de notes signée du prestataire.

Répétant :

Les candidats qui répètent l'examen n'envoient que le document suivant :

- **Copie d'une pièce d'identité officielle munie d'une photo** (passeport, carte d'identité)

Suite à la page suivante

Délai d'inscription : 30 novembre 2020

- Les inscriptions reçues hors délai ou incomplètes ne sont pas acceptées par la commission AQ.
- Tous les certificats de module requis doivent être disponibles à la date limite d'inscription (30 novembre 2020). Les examens de modules passés après la date limite d'inscription ne peuvent pas être pris en compte.
- Une fois vos données transmises, vous recevrez automatiquement une confirmation de réception par courrier électronique.

IMPORTANT : si vous ne recevez pas de confirmation, veuillez contacter **immédiatement** le secrétariat des examens de suissetec (voir point 9. Renseignements).

Vous recevrez par écrit d'ici fin janvier la décision concernant l'admission à l'examen.

6. Taxe d'examen

a) Candidats d'entreprises membres de suissetec		b) Candidats d'entreprises non membres	
Taxe d'examen	CHF 1 000	Taxe d'examen	CHF 1 000
Déduction de la contribution de formation*	CHF - 600		

*Les cotisations de formation sont déduites à hauteur de CHF 600 en tant que paiement anticipé pour les employeurs et les employés des entreprises membres de suissetec.

La facture de la taxe d'examen est envoyée avec l'admission.

7. Prix pour les meilleurs diplômés

Le meilleur diplômé / la meilleure diplômée par métier (selon la note globale obtenue à l'examen final) recevra en récompense une montre IWC.

8. Cérémonie de remise des diplômes

La remise des diplômes aura lieu le vendredi 25 juin 2021, à Saint-Gall SG.

9. Renseignements

En cas de questions, adressez-vous au secrétariat des examens de suissetec :

- Stefania Miranda, tél. 043 244 73 49 / examen@suissetec.ch
- Christa Ledergerber, tél. 043 244 73 46 / examen@suissetec.ch
- Markus Pfander, tél. 043 244 73 45 / examen@suissetec.ch

Nov 2020 pfam/mirs/ledc